

Assassinat de M. Didace Namujimbo

COD 010 / 1108 / OBS 197

Assassinat

République démocratique du Congo

24 novembre 2008

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), vous prie d'intervenir d'urgence à propos de la situation suivante en République démocratique du Congo (RDC).

Description de la situation :

L'Observatoire a été informé par plusieurs sources fiables, dont la Ligue des électeurs (LE) et l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (ASADHO), de l'assassinat de M. **Didace Namujimbo**, journaliste de radio Okapi, une structure jouant un rôle essentiel dans la lutte contre les violences et l'arbitraire, notamment dans l'est de la RDC.

Selon les informations reçues, le 21 novembre 2008, M. Didace Namujimbo a été tué d'une balle dans la tête près de son domicile, à Bukavu. Son téléphone portable ainsi que les 50 dollars qu'il avait sur lui au moment de l'assassinat n'auraient pas été dérobés. Une enquête judiciaire a immédiatement été ouverte par les autorités judiciaires du sud Kivu, mais aucune information n'a encore pu être obtenue quant aux auteurs et/ou aux commanditaires de cet assassinat.

L'Observatoire condamne fermement l'assassinat de M. Namujimbo, qui est représentatif du climat actuel d'hostilité dans lequel opèrent les défenseurs des droits de l'Homme en RDC, régulièrement taxés d'être des collaborateurs des parties aux affrontements qui se déroulent actuellement dans l'est du pays. L'Observatoire rappelle qu'en vertu de l'article 9.5 de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, "l'État doit mener une enquête rapide et impartiale ou veiller à ce qu'une procédure d'instruction soit engagée lorsqu'il existe des raisons de croire qu'une violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales s'est produite dans un territoire relevant de sa juridiction".

Actions demandées :

L'Observatoire vous prie de bien vouloir écrire aux autorités de RDC et de leur demander de :

- 0. Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique des membres de radio Okapi et de tous les défenseurs des droits de l'Homme en RDC;
- 0. Mener une enquête indépendante et impartiale sur l'assassinat de M. Didace Namujimbo, ce afin d'identifier les responsables, de les traduire devant un tribunal civil indépendant, compétent et impartial et d'appliquer les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi et conformément aux dispositions internationales en matière de protection des droits de l'Homme;
- 0. Garantir une réparation adéquate à la famille de M. Didace Namujimbo ;
- 0. Veiller à ce qu'un terme soit mis à toute forme de menaces et de harcèlement à l'encontre de tous les défenseurs des droits de l'Homme congolais ;
- 0. Se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement à son article 1 qui dispose que "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international", son article 9.5 susmentionné, ainsi que son article 12.2, qui dispose que "l'Etat prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination *de facto* ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration";
- 0. Plus généralement, se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la République démocratique du Congo.

Adresses:

- Le Président de la République, S.E M. Joseph Kabila, Cabinet du Président de la République, Palais de la Nation, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo, Email: upp@ic.cd; Fax +243 88 02 120;
- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, M. Antipas Mbusa Nyamwisi, Cabinet du Ministre, bâtiment du Ministère des Affaires Etrangères, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo.
- Le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, M. Mutombo Bakafwa Senda, Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, BP 3137, Kinshasa Gombé, République Démocratique du Congo, Fax: + 243 88 05 521, Email: minjustrdc@yahoo.fr
- Ministre des Droits Humains, M. Upio Kakura Wapol, Cabinet du Ministre, Boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo, Fax: + 243 12 20 664; + 243 9939971; Email: min_droitshumains@yahoo.fr
- Ambassadeur, M. Antoine Mindua Kesia-Mbe, Mission permanente de la République démocratique du Congo, Avenue de Budé 18, 1202 Genève, Suisse, e-mail : missionrdc@bluewin.ch, Fax : +41 22 740.16.82

Prière d'écrire égalen	nent aux représentation	is diplomatiques de	la République d	lémocratique du C	Congo
dans vos pays respec	etifs.				

Paris-Genève, le 24 novembre 2008

Merci de bien vouloir informer l'Observatoire de toutes actions entreprises en indiquant le code de cet appel.

L'Observatoire, programme de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible.

L'Observatoire a été lauréat 1998 du Prix des Droits de l'Homme de la République Française.

Pour contacter l'Observatoire, appeler La Ligne d'Urgence:

E-Mail: Appeals@fidh.omct.org

Tel et fax FIDH: + 33 1 43 55 20 11 / 33 1 43 55 18 80

Tel et fax OMCT: +41 22 809 49 39 / 41 22 809 49 29

L'OMCT a son siège à Genève, en Suisse. Elle coordonne le réseau SOS-Torture composé de 282 organisations régionales et internationales dans 93 pays sur cinq continents.

Contact: omct@omct.org